



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DISSAY-SOUS-COURCILLON

DATE DE CONVOCATION : 03 DECEMBRE 2019
DATE D’AFFICHAGE : 03 DECEMBRE 2019
NOMBRE DE CONSEILLERS : en exercice : 14
Présents : 11
Votants : 12 (1PP)

L’an deux mil dix-neuf, le **MARDI DIX DECEMBRE**, à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la
présidence de Monsieur Jacques LAUZE, Maire.

Étaient présents : LAUZE, RICHARD, BOURIN, Mme CHEVALLIER, Mrs DHOMMEE, Mme HOFFMANN,
CHAUVIN, Mmes DURFORT et BOUDEVIN, Mr METIVIER et Mme MANCEAU.

Absents : Mr GASIOR pouvoir à Mr BOURIN, Mr PEZANT et Mme GILBERT-VINCENT non excusés.

Madame Évelyne CHEVALLIER a été élue Secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal a adopté le compte-rendu de sa précédente séance.
Monsieur Jacques LAUZE a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

Objet : SALLES MUNICIPALES : Tarifs 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs appliqués en 2019 pour l’année
2020 comme suit :

*ajouter delib. du
11/12/2019
gratuit obsèques
famille
cela*

	SALLE DE REUNION		SALLE POLYVALENTE		Salle annexe
ÉTÉ :	70 €	100 €	165 €	210 €	20 €
HIVER : selon la date d’allumage du chauffage	85 €	140 €	200 €	250 €	25 €
	1 jour Vin d’honneur :	2 jours	1 jour Vin d’honneur : ½ tarif	2 jours	Vin d’honneur ou location pour quelques heures 1/2 tarif

1/2 tarif				
-----------	--	--	--	--

Pour les particuliers qui utiliseraient la salle de réunion et la salle polyvalente à but lucratif, la location se fera à l'heure d'utilisation avec un tarif de 10 €/heure en période d'été et de 12 €/heure en période d'hiver. Pour l'utilisation de la salle annexe à but lucratif, le 1/2 tarif s'appliquera.

En cas de réservation des salles pour un vin d'honneur (mariage, obsèques, etc.) le montant de la location s'élèvera au 1/2 tarif de la période correspondante au moment de cette manifestation.

La réservation sera effective dès la remise du chèque de réservation correspondant à la salle choisie soit :

- 60 € pour la salle polyvalente
- 25 € pour la salle de réunion
- 10 € pour la salle annexe

Ce chèque sera encaissé dès la réservation effectuée, puis sera déduit du montant de la location de la salle choisie. Le chèque ne sera pas restitué en cas de désistement de dernière minutes. En cas d'annulation justifiée de la réservation, le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour émettre un mandat pour le remboursement du montant de la réservation.

Lors de la réservation de ces salles, un règlement précisant les modalités d'utilisation ainsi que les consignes à respecter sera remis par le responsable des locations.

Un chèque de caution de 150 € pour la salle polyvalente, de 70 € pour la salle de réunion et de 20 € pour la salle annexe sera remis au régisseur le jour de la remise des clefs. Celui-ci ne sera pas encaissé et sera rendu que si le contrat d'utilisation est respecté.

Le Conseil Municipal maintient les tarifs de location de la vaisselle, uniquement pour la salle polyvalente, à savoir :

- 50 assiettes et couverts 20 €
- 100 assiettes et couverts 30 €
- 150 assiettes et couverts 40 €
- 200 assiettes et couverts 50 €

Certifiée conforme.

Le Maire,
J. LAUZE.,





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DISSAY-SOUS-COURCILLON

DATE DE CONVOCATION : 04 FEVRIER 2020
DATE D'AFFICHAGE : 04 FEVRIER 2020
NOMBRE DE CONSEILLERS : en exercice : 14
Présents : 10
Votants : 13 (3PP)

L'an deux mil vingt, le **MARDI ONZE FEVRIER**, à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la
présidence de Monsieur Jacques LAUZE, Maire.

Étaient présents: Mrs LAUZE, RICHARD, BOURIN, Mme CHEVALLIER, Mrs DHOMMEE, GASIOR, Mme
HOFFMANN, Mr CHAUVIN, Mmes BOUDEVIN et MANCEAU.

Absents: Mr PEZANT non excusé, Mme DURFORT pouvoir à Mr LAUZE, Mr METIVIER pouvoir à Mr
RICHARD et Mme GILBERT-VINCENT pouvoir à Mme MANCEAU.

Madame Évelyne CHEVALLIER a été élue Secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal a adopté le compte-rendu de sa précédente séance.
Monsieur Jacques LAUZE a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

Objet : Locations des salles municipales : vin d'honneur suite obsèques

Par délibération en date du 16 février 2017, le Conseil Municipal décidait d'appliquer le 1/2 tarif du
prix de location des salles pour les vins d'honneur (mariage, obsèques etc)

Monsieur le Maire suggère la gratuité lors d'obsèques pour les familles de la Commune. Le Conseil
Municipal émet un avis favorable.

Certifiée conforme.

Le Maire,
J. LAUZE

